



Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR

Séance du 25 mars 2021

Nombre de délégués

En exercice : 34

Délégués Présents : 24

Dont représentés par délégués suppléants : 5

Excusés : 15

Pouvoir : 1

Membres exprimés : 25

VOTES : Pour 25 Contre : 0 Abstentions : 0

N° 02.03.2021

L'An deux mille vingt et un, le jeudi vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis à Arcisses, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Date de convocation : le 18 mars 2021 - Secrétaire de séance : Catherine STROH, maire de la Ferté Vidame

Nombre de délégués titulaires : 34

Délégués présents : 19

CC Forêts du Perche : 5

Eric GOURLOO, Marie-Christine LOYER, Xavier NICOLAS, Philippe PENNY, Catherine STROH ;

CC Terres du Perche : 4

Eric GERARD, Martial LECOMTE, Victor PROVOT, René ROUSSELLE ;

CC du Perche : 10

Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Jean-Claude CHEVEE, Jérémie CRABBE, Gérard DEVOIR, Claude EPINETTE, Eric GIRONDEAU, Harold HUWART, Pascal MELLINGER, Philippe RUHLMANN ;

Représentés : 5

Christophe LEFEBURE par Gérard DESVAUX, son suppléant, Christophe BARRAL par Colette GUERIN, sa suppléante, Eric LEGROS représenté par Monique HERVET, sa suppléante, Emilie DAIGNEAU par Marie Claude RIGOT sa suppléante, Michel THIBAULT par Sylvie CHARTRAIN, sa suppléante.

Pouvoir : 1

Michel Thomas donne pouvoir à René ROUSSELLE

Absents excusés : 15

Christian BICHON, Christophe LEFEBURE, Christelle LORIN, Christophe BARRAL, Frédéric BLAZEJEWSKI, Jean-Michel CERCEAU, Eric LEGROS, David MONNIER, Marc MOCOIGNI, Michel THOMAS, Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Catherine CATESSON, Emilie DAIGNEAU, Michel THIBAULT.

Invités complémentaires :

Michel KRECKE, président du conseil de développement, Jocelyne LEGROS, journaliste

Objet de la délibération : Positionnement du PETR en matière du développement de l'éolien dans le cadre de l'élaboration du PCAET et modification de la stratégie territoriale.

Madame la présidente rappelle que le Pôle Territorial du Perche élabore le Plan Climat (PCAET) du Perche d'Eure-et-Loir de manière volontaire, pour le compte de ses Communautés de Communes membres. Le PCAET comprend, dans sa stratégie, un volet qui concerne la trajectoire souhaitée par le territoire en matière de production d'énergies renouvelables, à l'horizon 2050 et présente le mix énergétique associé.

Au cours de l'élaboration du Plan Climat, de nombreux élus ont fait part de leur réticence quant au développement de l'éolien dans le Perche d'Eure-et-Loir. Des échanges ont eu lieu concernant la composition du mix énergétique (les efforts du territoire en matière d'énergie renouvelable à l'horizon 2050), lors du bureau du PETR du 17 mars 2021, aboutissant au souhait d'un retrait du nombre d'éoliennes initialement prévues et validé en COPIL (équivalent correspondant à l'objectif quantitatif de production d'énergie via l'éolien).



Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR Séance du 25 mars 2021

Nombre de délégués

En exercice : 34
Délégués Présents : 24
Dont représentés par délégués suppléants : 5
Excusés : 15
Pouvoir : 1

Membres exprimés : 25
VOTES : Pour 25 Contre : 0 Abstentions : 0

N° 02.03.2021

En outre, dans un contexte où les collectivités sont sollicitées au sujet de projets d'installation d'éoliennes, certaines Communautés de communes et communes du PETR se sont positionnées « contre » le développement éolien sur leur territoire.

Pour être en cohérence avec le positionnement des collectivités et d'une majorité d'élus en matière de développement de l'éolien, Mme La Présidente propose de modifier la stratégie du PCAET afin de retirer l'objectif éolien proposé initialement.

Pour compenser, il est proposé d'augmenter la part de la méthanisation et/ou du photovoltaïque (l'objectif bois énergie étant déjà élevé). L'objectif de production d'énergie renouvelable global devrait rester inchangé. Le PETR s'est rapproché d'ENERGIE Eure-et-Loir afin d'étudier avec le bureau d'études, qui a terminé sa mission, les marges de manœuvre possibles pour effectuer cette modification.

Il est précisé que cette modification s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du PCAET (et donc en lien avec le SCOT) mais ne revêt pas une exclusion totale de projet éolien sur le territoire qui seront, le cas échéant, étudiés au cas par cas avec les parties prenantes concernées par ces projets.

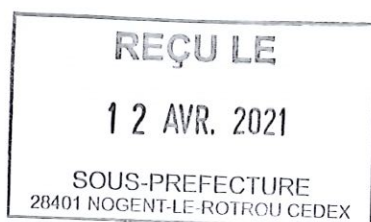
Afin d'acter le choix fait dans le cadre de la stratégie du PCAET en matière d'éolien, le comité syndical est donc sollicité pour émettre un avis quant au développement de l'éolien sur le territoire (cf compte-rendu du comité syndical)

Le comité syndical du PETR, après en avoir délibéré :

- Suggèrent de s'en tenir aux positionnements des CDC, à savoir :
 - CDC du Perche : positionnement « contre » (délibération)
 - CDC Forêts du Perche : positionnement « contre » (délibération)
 - CDC Terres de Perche : en attente de positionnement

Mais se positionnent à la majorité comme défavorable au développement de l'éolien sur le territoire (3 abstentions)

- Mandate Madame la Présidente pour effectuer les modifications nécessaires correspondantes dans la stratégie du PCAET (en fonction du positionnement de la CDC Terres de Perche, une faible part d'éolien pourra donc apparaître dans la stratégie PCAET ; à défaut de positionnement ou en cas de délibération « contre », l'objectif sera retiré complètement).



Comité syndical du 25 mars 2021
La Présidente,



Marie-Christine LOYER

Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire
Compte tenu de l'envoi au représentant de l'état